



CHARTRE

AVEC LES ORGANISATEURS

CHARTRE 2011 AVEC LES ORGANISATEURS

Introduction à la Charte

Grâce au formidable travail que des bénévoles accomplissent d'année en année, le Téléthon est devenu bien plus qu'un événement caritatif majeur. La manifestation est aujourd'hui un véritable événement national !

Dans toute la Suisse, des personnalités comme vous mobilisent leur entourage pour combattre les maladies génétiques rares. Bravo ! **Désormais, nous allons être des partenaires !**

Pour votre entourage, vous serez les représentants du TELETHON, chargés de véhiculer notre message et de démultiplier notre action. Nous tenons à ce que vous soyez bien informés de l'esprit dans lequel se déroule le TELETHON, ainsi que des règles que nous nous engageons tous à respecter. Ce sont les manifestations qui donnent au TELETHON sa véritable dimension. C'est en effet bien sur le terrain que le TELETHON devient cette grande fête nationale de la solidarité, de la convivialité et de la transparence.

A quoi sert votre manifestation ?

- **A briser la glace**, en contribuant à changer le regard que l'on porte sur les personnes handicapées, par une meilleure connaissance et compréhension des maladies génétiques.
- **A créer un événement**, dont les médias et le public se feront l'écho, amplifiant notre message
- **A diffuser l'information**, en distribuant le matériel de promotion du TELETHON
- **A Encourager les dons**, en incitant les personnes à concrétiser un don au stand, à l'achat des articles TELETHON ou encore une promesse de don téléphonique ou postal.

Il est contraire à la Charte :

- De créer une manifestation présentant un danger ;
- De faire quoi que ce soit pour le TELETHON en son nom, sans avoir signé un Contrat d'Engagement ;
- De créer une association comportant le nom Fondation TELETHON Action Suisse ;
- D'utiliser le logo TELETHON sans une autorisation écrite et signée par le coordinateur régional
- D'organiser des ventes de porte-à-porte
- D'encaisser en son nom les dons destinés à la Fondation TELETHON Action Suisse

Il est conforme à la Charte :

- De créer un dossier complet et de l'envoyer au coordinateur régional;
- D'attendre l'accréditation délivrée par le coordinateur, avant d'organiser quoi que ce soit;
- D'envoyer, avant le **31 décembre**, un bilan de l'opération au coordinateur régional;
- D'assurer entièrement l'organisation de la manifestation selon le projet présenté;
- **D'assumer entièrement la responsabilité financière de la manifestation, en visant à ce que les charges soient inférieures à 15 % des recettes. Toute manifestation qui présente un risque supplémentaire doit être validée par la Direction sur la base d'un dossier écrit.**
- **De reverser au TELETHON l'entier du bénéfice de toute opération faite en son nom. Aucune réserve ni aucun fonds de caisse ne soit être constitué à la fin de l'action**
- De tenir compte du message du TELETHON D'afficher une totale transparence sur l'utilisation des fonds demandés
- De remercier au nom du TELETHON tous les participants et les partenaires de la manifestation.

I M P O R T A N T :

Les manifestations organisées par le TELETHON sont basées sur le bénévolat. Ni salaires, ni honoraires ne sont jamais versés aux personnes qui s'engagent en sa faveur pour des manifestations ou autres actions.

Vos interlocuteurs pour l'organisation

Le coordinateur Téléthon

Votre coordinateur régional vous conseille et suit votre projet. Veuillez donc l'informer de toutes vos démarches. Mais attention : il n'organise pas la manifestation à votre place !

Votre coordinateur tient à votre disposition le matériel d'information et de promotion.

Le responsable communication du Téléthon

Le responsable communication gère les contacts avec les médias. Ceci n'exclut pas que vous preniez des contacts avec les médias locaux.

Le responsable communication défend et publie votre projet en fonction de vos informations, il est donc essentiel que vous le teniez parfaitement au courant des détails et des particularités de votre manifestation !

Assurances et autorisations, formalités

Assurance RC

Le TELETHON contracte une assurance RC pour toutes les manifestations officiellement accréditées. Elle couvre les risques directement engendrés par ces manifestations lorsque la responsabilité du TELETHON ou des organisateurs est reconnue.

Pour une couverture optimale et pour tenir compte des particularités de votre manifestation, nous recommandons vivement à chaque organisateur et chaque participant d'avoir sa propre assurance Responsabilité Civile valide. Pour toute information, demandez conseil à votre assureur.

Autorisations officielles

Si votre manifestation se déroule dans un lieu public, demandez les autorisations auprès des autorités communales, cantonales ou fédérales.

Vous êtes responsables d'obtenir toutes les autorisations avant la manifestation.

Droits d'auteur

Si vous envisagez de diffuser des œuvres musicales ou d'organiser une pièce de théâtre, veuillez vous acquitter des droits d'auteur en prenant contact avec la Suisa. Notons que la Suisa n'intervient pas quand les orchestres jouent bénévolement.

Sécurité

La sécurité doit être présente à tous les niveaux dans l'organisation de toute manifestation mise en œuvre sous l'égide du TELETHON.

Nous vous suggérons d'imprimer la page suivante de l'afficher sur le lieu de votre manifestation, et de la distribuer à tous les bénévoles qui participent à vos activités.

Prochaine étape

Veillez remplir et nous retourner ce document. Après acceptation, vous recevrez le contrat d'engagement, la lettre d'accréditation et un formulaire pour rendre compte de votre manifestation.

S E C U R I T E

Consignes de sécurité à respecter impérativement pour toute manifestation organisée au profit du TELETHON :

- Pas de risques physiques
- Prenez le temps d'instruire les bénévoles
- Demandez toutes les autorisations officielles requises
- Pas de vente de porte-à-porte
- Pas de vin ni d'alcool pendant trente heures
- Pas d'excès de vitesse
- Balisage adéquat des manifestations
- Attention à la fatigue

**L'EXPLOIT DU TELETHON
C'EST DE SAUVER DES VIES,
PAS DE LES METTRE EN DANGER !**

PRESENTATION DE VOTRE MANIFESTATION

TELETHON DES 2 ET 3 DECEMBRE 2011

Nom de la manifestation :	
Description des activités : <i>(vous pouvez joindre une annexe)</i>	
Prénom, nom responsable :	
Rue et No :	
NPA et ville	
Téléphone fixe :	
Téléphone portable :	
E-mail (important :	
NB prévu de participants :	
Lieu de la manifestation :	
Emplacement précis :	
Signature du responsable :	
Date et heures :	Du /..... /2011 à H au /..... /2011 àH

Merci pour votre engagement !

Nous vous prions de nous retourner ce formulaire à l'adresse suivante :
Téléthon Action Suisse, Route du vignoble 18, 1175 Lavigny